

Les sculptures qui décorent la tête des piles consistent en N, entourés de guirlandes de laurier.

Sondages du pont Bellechasse.

Une équipe d'ouvriers sondeurs est occupée sur le port d'Orsay, en face l'extrémité occidentale du palais de la Légion d'honneur, à sonder le terrain pour la construction du pont dont nous avons déjà parlé dans notre dernière livraison.

Ces sondages se font dans l'axe du perron de la Laïs, qui, lui-même, est en face de la grille de la rue Castiglione.

TRAVAUX DES DÉPARTEMENTS.

Affaires courantes du mois de Juin 1858.

— Amélioration du régime de la Meuse, entre la limite du département des Vosges et Verdun (Meuse). Inspecteur général, M. BOMMART; ingénieur en chef, M. POINCARÉ.

— Reconstruction des ponts de Rousset et Remollon sur la Durance (Hautes-Alpes). Inspecteur général, M. DOYAT; ingénieur en chef, M. DUHAUT-PLESSIS; ingénieur ordinaire, M. HOULLIER.

— Établissement d'un phare entre le bassin d'Arcachon et l'embouchure de l'Adour (Landes). Inspecteur général, M. REYNAUD; ingénieur en chef, M. PAIRIER; ingénieur ordinaire, M. RITTER.

— exhaussement de la retenue d'Andresy sur la Seine (Seine-et-Oise). Inspecteur général, M. de BRÉVILLE; ingénieur en chef, M. ROMANY; ingénieur ordinaire, M. MICHELOT.

— Établissement de voies ferrées sur la route Impériale n° 30, entre Breteuil et Montdidier (Oise et Somme). Inspecteur général M. FÉBURIER; ingénieurs en chef, MM. LEPEUPLE et FUIX.

— Achèvement de la partie septentrionale de l'égout de ceinture du port de Marseille. Ingénieur en chef, f. f., M. PASCAL.

— Éclairage de la Loire entre Paimbœuf et Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Inspecteur général, M. REYNAUD.

— Création d'une réserve dans la vallée de Montaubry pour l'alimentation du canal du Centre (Saône-et-Loire). Inspecteur général, M. MÉQUET; ingénieur en chef, M. DUVERGER; ingénieur ordinaire, M. SCIAMA.

Reconstruction du pont Saint-Nicolas à Redon, route impériale n° 164 (Ille-et-Vilaine). Inspecteur général, M. de SERMET; ingénieur en chef, M. de MATTY DE LA TOUR; ingénieur ordinaire, M. SION.

— Reconstruction du pont Saint-Julien, sur le Cher (Loir-et-Cher). Inspecteur général, M. BELIN; ingénieur en chef, M. KORNPROBST; ingénieur ordinaire, M. MOQUET.

— Voie ferrée à établir entre le port de Pilles et Argenton (Indre-et-Loire, Indre). Inspecteur général, M. BELIN; ingénieur en chef, M. ADAMOLL.

— Ouverture d'une nouvelle porte de ville à Cambrai (Nord). Ingénieur en chef, M. KOLB; ingénieur ordinaire, M. LERMOYEZ.

Inauguration du réservoir des Settons (Yonne).

La rivière d'Yonne, qui traverse sur une longueur de 294,000 mètres les trois départements de la Nièvre, de l'Yonne et de Seine-et-Marne, paraît avoir été depuis un temps immémorial navigable, au moins pour les bateaux descendants, en aval de Cravant, c'est-à-dire en aval du confluent de la Cure, l'un de ses principaux affluents; mais l'Yonne n'est devenue flottable en trains depuis Clamecy qu'après l'utile découverte de Jean Rouvet, qui trouva, en 1549, le moyen économique, encore aujourd'hui en usage, de transporter jusqu'à Paris les bois des immenses forêts du Nivernais et de la Bourgogne jusqu'alors à peu près improductives. Dans le siècle suivant, vers 1656, fut inventé ou mieux pratiqué sur l'Yonne le flottage à bûches perdues, ce complément indispensable du flottage en trains. Ce double procédé de flottage fut aussi appliqué sur les rivières de Cure et d'Armançon.

L'on sait que la navigation descendante sur l'Yonne a lieu, en temps ordinaire, pendant sept à huit mois de l'année, au moyen du système des éclusées, c'est-à-dire de crues factices produites par la fermeture et le débouchage régulier et successif des pertuis et barrages établis sur son cours. Vers le milieu du siècle dernier l'administration, le commerce de bois et la marine commencèrent à se préoccuper de l'appauvrissement des éclusées dû à diverses causes et des moyens d'y remédier; le meilleur de ces moyens parut être d'approvisionner dans les parties hautes de l'Yonne et de ses affluents de grandes masses d'eau qui seraient recueillies en hiver et utilisées en été pour fortifier les éclusées; des recherches et des études furent faites dans ce but. En 1785, on proposa d'établir deux grands réservoirs, l'un dans la vallée

d'Andryes, en aval de Clamecy, et l'autre dans la plaine des Settons, près de Montsauche en Morvand. Ces projets furent repris en 1802, et un crédit de 123,000 francs fut alloué en 1805 pour leur exécution; mais il fut retiré malgré les instances de M. de LA BERGERIE, Préfet de l'Yonne, qui avait visité les lieux et fait étudier les projets par les ingénieurs des Ponts et Chaussées. Il fut encore question en 1815, en 1828 et 1835 d'alimenter l'Yonne à l'aide de réservoirs. Enfin, en 1843, après de nombreux votes des conseils municipaux, d'arrondissement et départementaux, après plusieurs enquêtes auxquelles prirent part les notabilités de la politique, de la propriété, du commerce et de la marine dans les départements intéressés, les ingénieurs de l'État proposèrent un projet général d'amélioration de la navigation de l'Yonne s'élevant à 10 millions de francs et comprenant l'établissement de sept réservoirs, en tête desquels était placé celui des Settons, le plus considérable de tous; la loi du 31 mai 1846, en affectant une somme de 6,500,000 fr. à cette amélioration, approuva à titre d'essai, l'exécution d'un seul réservoir, celui des Settons, qui ne fut commencé qu'en 1854, et qui vient d'être terminé.

Le réservoir des Settons occupe une surface de 400 hectares: plein, il contiendra 22,000,000 mètres cubes d'eau; la hauteur maxima de la retenue est de 18 mètres: aujourd'hui la hauteur est de 9^m.60, et le volume retenu est de 8,000,000 mètres. Le barrage fondé sur le granit est entièrement en maçonnerie de granit; il a une hauteur de 20 mètres au-dessous du massif des fondations et une longueur de 271 mètres au couronnement; l'épaisseur au sommet est de 4^m.90 et à la base de 11^m.40; le cube total est de 32,000 mètres.

La dépense totale du réservoir, y compris l'acquisition des terrains, est de 1,250,000 fr.

Bien que projeté uniquement en vue de l'utilité de la navigation et du flottage, le réservoir des Settons pourra, dans des circonstances données, venir en aide d'une manière secondaire aux moyens préventifs qui pourront être appliqués contre les inondations dans les bassins de l'Yonne et de la Seine. Le barrage des Settons peut servir de type pour les projets d'autres barrages à établir sur divers points de la France, dans le vaste ensemble d'études et de travaux ordonnés par l'empereur dans le but de prévenir le retour des désastres qui ont à divers intervalles désolé les bassins de nos grands fleuves, notamment en 1856.

L'ensemble des travaux relatifs au réservoir des Settons a été terminé dans le courant du mois d'avril dernier, et l'inauguration a eu lieu le 13 mai. Les projets et l'exécution en sont dus à MM. CAMBUZAT, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, et MARINI, ingénieur ordinaire.

Extraction de la montagne du Bocage, à Brest,

à l'aide d'une mine électrique.

Il s'agissait de broyer d'un seul coup de mine l'énorme montagne rocheuse du Bocage, dont l'extraction est nécessitée par l'agrandissement des chantiers qu'on se propose de construire sur cette partie de l'arrière-port. Les dernières dispositions étaient prises par l'ingénieur des travaux hydrauliques. L'ordre de tirer la mine fut donné, et, afin d'éviter des malheurs possibles par suite de l'agglomération des ouvriers employés dans les ateliers et chantiers voisins, l'heure du repos de midi fut indiquée. Toutefois, quelle qu'eût été la discrétion recommandée et même observée, des milliers de personnes occupaient avant midi les points culminants du port et de la campagne, desquels on apercevait l'ouverture de la mine, et sur toutes les figures se manifestait une anxiété curieuse.

A midi et demi, à l'instant où le Préfet maritime et le major général de la marine arrivaient sur les lieux, l'ingénieur fit partir le signal d'avertissement et aussitôt après, un bruit sourd et prolongé se fit entendre, un choc indescriptible remua la terre dans ses profondeurs, et le mur d'enceinte du port, élevé au dessus de la montagne du Bocage, s'éroula en partie, tandis que la montagne elle-même, comme un vaisseau enlevé par une irrésistible vague, se soulevait tout entière de quelques mètres et retombait broyée, sans lancer aucun éclat, sur sa base profondément déchirée. L'œuvre de destruction était accomplie; les quartiers de roches roulaient jusqu'au bord du quai; et au loin se projetait un nuage épais de poussière et de fumée.

Voici quelques renseignements sur cette importante opération:

La grande mine du Bocage se composait de deux poches reliées par une galerie creusée dans le roc, et longue de 26 mètres environ. La galerie d'entrée, que coupait cette première galerie, à 8 mètres du fourneau Nord, avait 10 mètres de longueur sur 6 mètres carrés environ de section. Les charges de poudre, fortes de 2,300 kilogrammes pour le fourneau Sud, de 1,800 kilogrammes pour le fourneau Nord, étaient placées respectivement à 13^m.40 et 15^m.59 du front de carrière. Les caisses à poudre en bordages, soigneusement calfatées et doublées de toile goudronnée, reposaient sur un grillage en bois, permettant ainsi

. Nouvelles annales de la construction : publication rapide et économique des documents les plus récents et les plus intéressants relatifs à la construction française et étrangère... / C.-A. Oppermann. 1858-07-01.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.